



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/AC.2/2005/15
16 août 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Comité de gestion de la Convention TIR de 1975

(Trente-neuvième session, 6 octobre 2005, matin,
point 3 b) iii) de l'ordre du jour)

**ACTIVITÉS ET ADMINISTRATION DE LA COMMISSION
DE CONTRÔLE TIR (TIRExB)***

**Dispositions financières concernant la Commission de contrôle TIR (TIRExB)
et le secrétariat TIR**

Proposition de budget et plan des dépenses pour l'exercice 2006

Communication du Gouvernement néerlandais

1. Le Comité de gestion voudra peut-être se souvenir qu'à sa trente-huitième session, tenue les 3 et 4 février 2005, il a pris note, entre autres, du document informel n° 3 (2005) au sujet duquel la délégation néerlandaise a formulé une remarque quant à l'écart important entre le nombre estimé et le nombre réel de carnets TIR émis par l'IRU en 2004 et au cours des années précédentes. La délégation néerlandaise a accepté d'établir un document portant sur l'écart entre le nombre estimé et le nombre réel de carnets TIR émis entre 1999 et 2004, pour examen à la session suivante.

* Le présent document a été soumis par la Division des transports après la date limite en raison d'un problème de planification.

2. On trouvera en annexe un récapitulatif de la situation, qui indique les cotes des documents pertinents, le montant prélevé sur chaque carnet TIR, le nombre estimé de carnets TIR et le nombre de carnets TIR effectivement émis ainsi que les résultats correspondants.
3. Conformément à l'article 13 de l'annexe 8 de la Convention TIR, le Comité de gestion est l'organe compétent pour fixer le montant du droit prélevé sur chaque carnet TIR.
4. Il va de soi que pour déterminer le montant du droit prélevé le Comité doit obtenir des informations de l'organisation internationale à laquelle il est fait référence dans l'article 6 de la Convention TIR au sujet du nombre estimé de carnets TIR à délivrer au cours de l'année suivante.

Annexe

A	B	C	D	E	F	G	H
Année	Montant prélevé sur chaque carnet TIR (dollars É.-U.)	Document	Nombre estimé de carnets TIR	Nombre de carnets TIR émis	Montant total (B x E) (dollars É.-U.)	Paiement anticipé (dollars É.-U.)	Résultats
1999	0.28	TRANS/WP.30/AC.2/1999/1, par. 12	2 500 000	2 344 000	656 320,00	698 880	-42 560,00
2000	0.24	TRANS/WP.30/AC.2/57, par. 22	2 100 000	2 782 600	667 824,00	500 000	167 824,00
2001	0.29	TRANS/WP.30/AC.2/2000/11 TRANS/WP.30/AC.2/59, par. 32 à 35 TRANS/WP.30/AC.2/2001/3 TRANS/WP.30/AC.2/61, par. 33 à 35	2 300 000	2 707 950	785 305,50	600 000	185 305,50
2002	0.20	TRANS/WP.30/AC.2/2001/11 TRANS/WP.30/AC.2/2001/11/Corr.1 TRANS/WP.30/AC.2/63, par. 39 TRANS/WP.30/AC.2/65, par. 12	2 300 000	3 095 200	619 040,00	450 000	169 040,00
2003	0.274	TRANS/WP.30/AC.2/2002/5 TRANS/WP.30/AC.2/67, par. 28	2 500 000	3 298 000	903 652,00	685 300	218 352,00
2004	0.548	TRANS/WP.30/AC.2/2003/8/Rev 1 TRANS/WP.30/AC.2/71, par. 39 et 40	1 900 000	3 211 050	1 759 655,40	1 042 000	717 655,40
TOTAL (dollars É.-U.) 1999-2004							1 415 616,90
